



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

# Corrigé du sujet d'examen - BP Électricien - U21 - Installation maintenance et sécurité - Session 2006

---

## Proposition de Correction

---

**Diplôme :** Brevet Professionnel

**Matière :** Installation en Télécommunications

**Session :** 2006

**Durée :** 2 h 50

**Coefficient :** 60

### Correction des exercices

#### THÈME No1 : Gestion multi-société

Dans cette partie, il est demandé de vérifier la conformité matérielle du PaBX Matra 6501 R et de configurer le système afin de répondre aux exigences des deux sociétés, Examl et Médical.

#### 1. Vérification de la numérotation interne des postes

La numérotation des postes doit être conforme aux tranches données :

- **Société Examl (1400-1499) :**
  - Numéro d'accueil : 1400 (réservé)
  - Poste Direction : 1401
  - Postes simples : 1402, 1403
  - Répondeur : 1404
- **Société Médical (2000-2099) :**
  - Numéro d'accueil : 2000 (réservé)
  - Poste Laboratoire : 2001
  - Postes simples : 2002, 2003
  - Répondeur : 2004

#### 2. Vérification de la sélection directe à l'arrivée (SDA)

Les postes doivent être correctement configurés pour être joints par les numéros SDA :

- Société Examl :
  - Poste d'accueil : 1400
  - Poste Direction : 1401
  - Postes simples : 1402, 1403
  - Répondeur : 1404
- Société Médical :
  - Poste d'accueil : 2000
  - Poste Laboratoire : 2001
  - Postes simples : 2002, 2003
  - Répondeur : 2004

### 3. Vérification de la réception des appels entrants d'après les calendriers

Les calendriers d'ouverture des sociétés ont été fournis, et il est crucial de configurer les horaires d'ouverture :

- **Société Examl :**
  - Lundi à Vendredi : 08h30 - 18h30
  - Samedi : 09h00 - 12h00
  - Dimanche : Fermé
- **Société Médical :**
  - Lundi à Vendredi : 09h00 - 17h00
  - Samedi et Dimanche : Fermé

### 4. Vérification du départ sur son propre faisceau (TO Numéris) en numérotation manuelle

Les postes doivent être configurés pour utiliser le faisceau dédié conforme aux spécifications :

- Société Examl : TO dédié autorisé pour les communications nationales et internationales.
- Société Médical : TO dédié autorisé pour les communications nationales, internationales et DOM.

### 5. Vérification de la discrimination des postes usagers

Les discriminations appliquées respectent les consignes suivantes :

- **Société Examl :** Appels vers les mobiles et Télétel interdits.
- **Société Médical :** Appels internationaux avec indicatifs 55 et 62 interdits.

### 6. Vérification du départ de la numérotation abrégée collective

Les numéros abrégés doivent être enregistrés comme suit :

- **Société Examl :**
  - LP St Marc : 3000
  - Académie : 3008
  - Inspection : 3020
- **Société Médical :**
  - Pharmacie : 3000
  - Clinique : 3002
  - Pr Dormond : 3010

## | Méthodologie et conseils

- **Gestion du temps :** Prévoyez des moments pour chaque phase de configuration, ne pas dépasser 30 minutes par société.
- **Vérifications régulières :** Assurez-vous de tester chaque phase de configuration avant de passer à la suivante.
- **Documentation :** Notez toutes les configurations réalisées pour faciliter les vérifications.
- **Compréhension des exigences :** Maîtrisez bien le cahier des charges des deux entreprises afin d'éviter les erreurs de configuration.
- **Contrôle de qualité :** Effectuez un contrôle de qualité à chaque étape, en vous assurant que tous les numéros et plages sont bien configurés.

**© FormaV EI. Tous droits réservés.**

**Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.**

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.